


**CONSEIL DE QUARTIER
Croix Rouge – Hauts de Murigny
Séance du 10 octobre 2011**

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

 **La participation citoyenne : Reims 2020**

Serge Pugeault, adjoint en charge du développement économique, des grands projets et de la culture, présente la déclinaison du grand projet Reims 2020 qui se caractérise non seulement par son ambition, mais aussi par son souci d'associer à tout moment l'ensemble des habitants à sa définition et à sa mise en œuvre.

Les « cahiers de quartier Reims 2020 » entrent dans cette démarche. Leur objectif est de permettre à chacun des douze conseils de quartier d'examiner, à leur échelle, les conditions de réalisation des enjeux majeurs du projet, tels que les mixités, les proximités et l'aménagement des espaces publics.

- le développement des proximités se traduit par la présence d'équipements publics (écoles, crèches...), d'espaces publics variés (squares, places...), de services à la personne, de commerces accessibles facilement à pied ou à vélo.
- La mixité sociale se traduit par une réintroduction de la diversité sociale dans les programmes de construction de logements.
- La mixité générationnelle mêle toutes les catégories d'âges au sein des constructions et des aménagements.
- La mixité fonctionnelle combine bureaux, commerces, services, fonctions résidentielles, activités associatives, artistiques ou sportives.

Le 1^{er} livret des « cahiers de quartier Reims 2020 » sur lequel les conseillers de quartier se sont réunis deux fois au cours de l'été pour émettre leurs remarques et observations, comporte une première partie, commune à l'ensemble des quartiers, présente une synthèse des valeurs, des thématiques et des projets de Reims 2020. Il est complété par une seconde partie qui dresse, pour chaque quartier, un véritable « portrait » conçu pour servir de base de réflexion, de travail et de proposition pour les conseillers de quartier.

Le débat qui s'ensuit porte sur le coût des loyers. Sur ce sujet la ville de Reims agit sur 3 axes permettant de baisser les charges des locataires : les containers enterrés pour les déchets ménagers apportant également un plus en terme de sécurité, la reprise de l'entretien des espaces verts par la ville et la construction d'une chaufferie bois bénéficiant d'une TVA plus favorable. Un habitant fait remarquer que pour avoir de la mixité sociale, il est nécessaire d'avoir un embellissement conséquent du quartier pour attirer d'autres classes de populations. Il est prévu dans chaque nouvel immeuble différents types de logement (du social « + » à de l'accession à la propriété). De même, pour la mixité fonctionnelle, le long du tramway, les rez d'immeubles seront destinés à des cellules commerciales.

Dans le cadre de Reims 2020, il n'est pas prévu de nouveaux terrains d'accueil des gens du voyage en plus des 3 actuels (en cours de rénovation) sur l'agglomération. C'est aux autres communes du bassin rémois de respecter la loi en construisant leur propre terrain d'accueil.

M. Pugeault évoque, en outre, le travail envisagé avec les habitants de réalisation d'une œuvre « emblématique » au sein de chaque quartier. L'habillage du château d'eau est évoqué dans ce sens par les conseillers de quartier.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU), les architectures et espaces protégés

M. Quénard, premier adjoint fait le lien entre Reims 2020 et la révision en cours du PLU. Michel Fallon, directeur adjoint de l'urbanisme et de l'aménagement urbain, présente les nouvelles lois consécutives au Grenelle de l'environnement. C'est une (r)évolution pour le PLU, 257 articles et pas moins de 190 décrets d'application sont attendus. La lutte contre l'étalement des villes, coûteux pour les collectivités comme pour les

résidents (réseaux, transports, énergie, éloignement des équipements collectifs...); l'amélioration de la qualité énergétique des bâtiments; l'harmonisation des outils de planification (SCOT, PLU, PDU, PLH...); les modes alternatifs de transport des marchandises; le développement du transport électrique; la réduction des consommations d'énergie; les énergies renouvelables; la préservation de la biodiversité; le traitement des déchets; la diminution des nuisances lumineuses et sonores; l'information concertation... sont quelques uns des chantiers engagés. Une nouvelle vertu apparaît « Construire plus et mieux ».

Elodie Phulpin, chef de projet à la direction de l'urbanisme et de l'aménagement urbain, poursuit et présente, dans ce cadre, les possibilités de protection d'éléments du patrimoine rémois.

Actuellement, environ 200 immeubles et 10 séquences d'immeubles à l'architecture remarquable sont ainsi protégés. Une nouvelle liste d'édifices, complétée par des espaces publics remarquables, issue de différentes études ou propositions d'associations, est en cours de consolidation.

Une concertation est lancée auprès des conseils de quartier. L'objectif est de recueillir, pour la fin de l'année 2011, d'éventuelles remarques sur ces nouvelles propositions et des propositions complémentaires d'immeubles, séquences urbaines ou espaces publics remarquables. Chaque conseil de quartier va disposer, à cette fin, d'un dossier préparé par la Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement urbain.

Mise en concurrence du domaine public pour les marchands ambulants

Par Maud GUERLET, chargée de mission à la direction de l'économie.

Le domaine public sert de support aux activités économiques, telles que les marchands ambulants. Une autorisation, temporaire et révocable, est accordée à titre personnel. La municipalité souhaite mettre en concurrence ces autorisations pour une meilleure gestion du domaine public, sa valorisation et le développement de l'animation des quartiers. Les conseils de quartiers sont invités à se prononcer et à abonder une première liste réalisée par les services techniques, tant sur la nature et que sur les emplacements de ces commerces.

Pour l'ensemble du secteur, une réflexion devra être menée et des besoins identifiés. Au final, seule la loi de l'offre et de la demande déterminera la pertinence de tel ou tel emplacement. Les marchés, Amap et les brocantes ne sont pas concernés.

Un dossier est remis aux co-animateurs et des propositions sont attendues début décembre 2011.

Sur ce sujet, les interventions portent sur la nécessité d'une clause de droits et devoirs pour les commerçants ambulants.

Questions diverses et expression publique

- La vitesse de circulation des automobiles, les règles de priorité dans le secteur de la rue François Mauriac, ainsi que les règles d'utilisation des aménagements cyclables ont animé ce temps d'expression public. Les propositions formulées seront transmises aux services de la Ville pour études.
 - Les conseillers de quartier sont en attente de la réponse des services sur l'aménagement de la bande cyclable rue Arago qu'ils estiment du mauvais côté de la rue.

M. Quénard en profite pour faire part de la politique d'apaisement de la circulation et du schéma directeur cyclable. Le réseau structurant cyclable est arrêté. Les conseils de quartier sont sollicités afin de réfléchir sur le réseau secondaire et sur l'apaisement de la circulation automobile. Cela amène à envisager :

- les différents aménagements possibles (zones 30, zones apaisées...),
- la nécessité de faire des choix équilibrés prenant en compte tous les utilisateurs de l'espace public (entre suppression de stationnements et création de voies cyclables, élargissement de trottoirs, plantation d'arbres...),
- prendre conscience des contraintes et des coûts de réalisation.

Un comité de pilotage est mis en place pour établir un code de la rue « rémois », associant des représentants d'associations (de cyclistes, de commerçants, d'usagers des transports publics...), la police municipale, la sécurité routière, des élus. Des conseillers de quartier participent également à ce comité de pilotage.

Levée de la séance à 21h40.